

*Communiqué de presse*

## **La CCI Paris Ile-de-France mobilisée pour soutenir les commerçants victimes de dégradations**

**A la suite des importantes dégradations commises à Paris depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », la CCI Paris Ile-de-France agit au service des entreprises impactées. Elle intervient notamment pour déployer les dispositifs de l'Etat et des collectivités territoriales qui permettent aux commerces de bénéficier de l'ensemble des mesures d'aide proposées.**

Près de 700 commerces ont fait l'objet depuis novembre 2018 de dégradations à l'occasion des mouvements sociaux qui se sont déroulés à Paris, dont 200 au cours du samedi 16 mars 2019 (Champs-Élysées, Grands Boulevards, Opéra, Saint-Augustin, Montorgueil...).

Les équipes de la CCI Paris Ile-de-France ont procédé systématiquement au recensement des entreprises concernées, aidé à réaliser les démarches administratives (assurances, demandes d'indemnisation auprès de la préfecture de police) et informé sur les mesures prises par l'Etat (chômage technique, report ou exonérations de charges...). Elles interviennent conjointement avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France pour le compte de la Région Ile-de-France et de la ville de Paris afin de mettre en place le fonds d'indemnisation de 1,5 millions d'euros lancé par ces collectivités (1 million d'euros pour la Région et 0,5 million d'euros pour la ville de Paris).

Ce fonds peut bénéficier aux commerçants, artisans, professions libérales ou entreprises ayant subi des dégradations (vitrines détruites, traces de fumée, magasins pillés et saccagés, etc.) liées aux manifestations. Les entreprises peuvent [retirer leur dossier en ligne](#) et le déposer jusqu'au 20 juin 2019 auprès de la CCI Paris Ile-de-France et de la CRMA Ile-de-France.

Cette aide, comprise entre 1 000€ et 7 000€, sous forme de subventions d'équipement, permettra aux commerçants et artisans sinistrés ayant jusqu'à 50 salariés, situés dans plusieurs quartiers de la capitale et plus largement en Ile-de-France, de bénéficier d'un soutien au regard des difficultés constatées pour leur établissement et leur activité.

En complément aux activités décrites ci-dessus, la CCI Paris Ile-de-France poursuit ses actions de terrain engagées depuis le début des événements. Le jeudi 28 mars, des équipes pluridisciplinaires composées de conseillers CCI Paris, CMA Paris et Direccte IDF iront rencontrer les entreprises impactées afin de les appuyer dans leurs démarches prioritaires et de faciliter la reprise de leur activité.

Enfin, la CCI Paris Ile-de-France s'attache à sensibiliser l'opinion à l'importance du rôle des commerces dans la vie quotidienne. C'est le sens de la campagne « **J'aime mon commerce parisien** » lancée dès le mois de février. « *Gardons à l'esprit que ce sont près de 700 commerces et entreprises de service qui ont été impactés depuis quatre mois. La fidélité de leur clientèle sera un atout essentiel pour tenir dans cette période difficile* » rappelle son président, Didier Kling.

---

**Relations presse**

**CCI Paris Ile-de-France**

Service de presse – 01 55 65 70 52/ 57 - [servicedepresse@cci-paris-idf.fr](mailto:servicedepresse@cci-paris-idf.fr)

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)